



Quelles dynamiques foncières pour les Zones d'Activité Economique franciliennes ?

Depuis les années 1960 et particulièrement au cours des années 1980-1990, de nombreuses zones d'activité économique (ZAE) se sont développées en Île-de-France. Regroupant des activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou logistiques, les ZAE franciliennes contribuent au développement économique régional.

Dans un contexte de sobriété foncière et de raréfaction du foncier disponible, où se concentrent désormais les capacités de développement économique de l'Île-de-France ? Pour les zones d'activité existantes, quelles sont les évolutions en matière de transactions, de prix fonciers et de projets de construction ?

L'IMPLANTATION STRATÉGIQUE DES ZAE, DANS UN CONTEXTE DE CONTRAINTE FONCIÈRE CROISSANTE

Début 2026, l'Île-de-France compte 1 414 zones d'activité économique (cf. « Définitions ») couvrant près de 39 925 hectares, soit un peu plus de 3,3 % du territoire régional. Les établissements implantés dans ces zones emploient près de 1,4 million de salariés du secteur privé (données Urssaf, à fin 2025). Souvent implantées à proximité des grands axes routiers, ferroviaires ou fluviaux, les ZAE constituent des espaces stratégiques

pour l'accueil des activités productives (cf. « Carte 1 »). Toutefois, dans un contexte marqué par la sobriété foncière et l'objectif de réduction de l'artificialisation des sols, les possibilités de création de nouvelles zones se réduisent progressivement. Dès lors, l'optimisation et la transformation des espaces économiques existants deviennent des enjeux majeurs pour le développement économique régional.

n° 273 - septembre 2026



1 414
ZAE

en Île-de-France
pour 1,4 million
de salariés du
secteur privé

99 %

des réserves
foncières
franciliennes situées
en Grande couronne



1 900

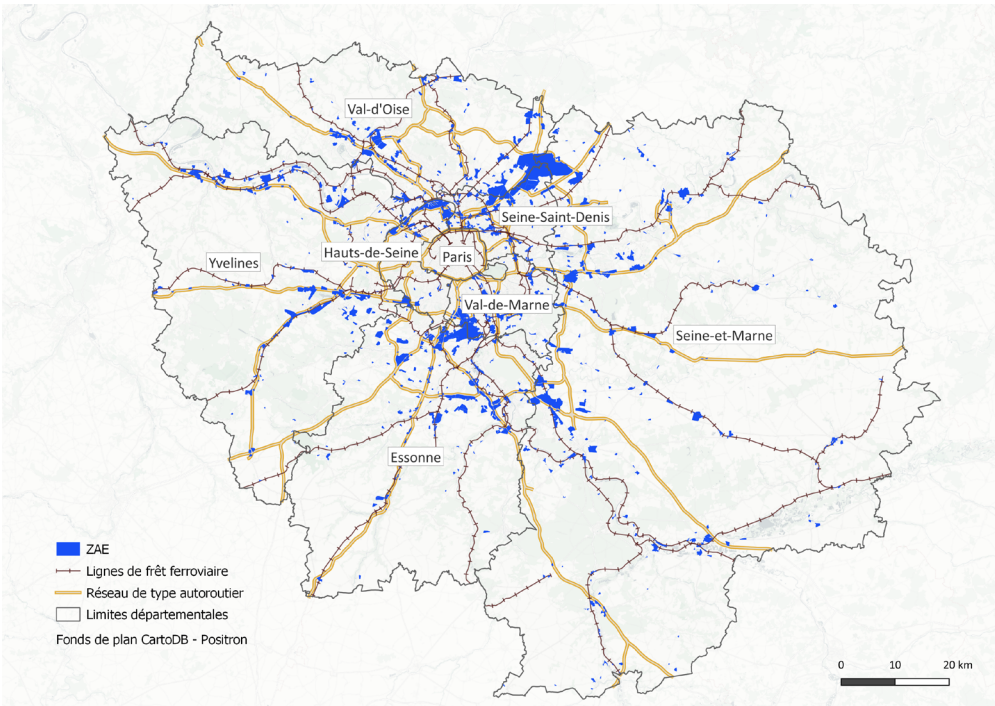
transactions
immobilières par an

71 %

des surfaces
industrielles
autorisées par
permis de construire
localisées en ZAE



CARTE 1 - Les ZAE franciliennes aux abords des grandes infrastructures de transport



Sources : Espaces d'Activité Economique - CCI Paris Île-de-France – 2026, BDTOPO – IGN – 2026, AdminExpress – IGN – 2026

L'évolution des pratiques d'aménagement s'observe particulièrement en Petite couronne, là où la pression foncière est élevée. De nombreuses zones d'activité ont été partiellement requalifiées ou intégrées à des opérations de

renouvellement urbain mêlant activités, logements et bureaux. Les espaces économiques qui subsistent disposent souvent de faibles possibilités d'extension.

72 % DES SURFACES DE ZAE SONT SITUÉES DANS LES DÉPARTEMENTS DE GRANDE COURONNE

Les zones d'activité économique franciliennes sont inégalement réparties sur le territoire régional. Ainsi, 78 % d'entre elles sont situées dans les départements de la Grande couronne, la Seine-et-Marne regroupant à elle seule un quart des ZAE de la région (cf. « Tableau 1 ») ; de même, 73 % de la surface couverte par les ZAE franciliennes est située en Seine-et-Marne, dans les Yvelines, en Essonne ou dans le Val-d'Oise. Cette concentration s'explique en partie par la superficie plus importante de ces territoires, mais reflète également des disponibilités

foncières historiquement plus importantes, des implantations industrielles anciennes majeures et des situations alliant une bonne accessibilité routière, ferroviaire et mais aussi fluviale. Par exemple, dans le Val-d'Oise, la surface cumulée des ZAE de Saint-Ouen-l'Aumône, soit près de 640 hectares, représente plus de la moitié du territoire de la commune. Bien desservie, cette commune regroupait historiquement des industries métallurgiques et mécaniques.

TABEAU 1

	Nombre de zae	Surface couverte par les ZAE (en hectares)	Estimation du nombre d'établissements dans les ZAE	Densité moyenne d'établissements par hectare
77 - Seine-et-Marne	359	10 260	20 040	2,0
78 - Yvelines	276	6 125	16 900	2,8
91 - Essonne	302	6 965	17 515	2,5
92 - Hauts-de-Seine	57	1 650	15 670	9,5
93 - Seine-Saint-Denis	128	6 095	27 215	4,5
94 - Val-de-Marne	120	3 020	14 290	4,7
95 - Val-d'Oise	172	5 810	19 530	3,4
TOTAL	1 414	39 925	131 160	3,3

Sources : CCI Paris Île-de-France / base Espaces d'Activité Economique 2026, Insee / répertoire Sirene géoréférencé 2026

Les Hauts-de-Seine comptent peu de ZAE mais un volume d'établissements relativement élevé au regard des surfaces concernées, alors que la Grande couronne concentre davantage de grands espaces d'activités, avec une densité moindre d'établissements.

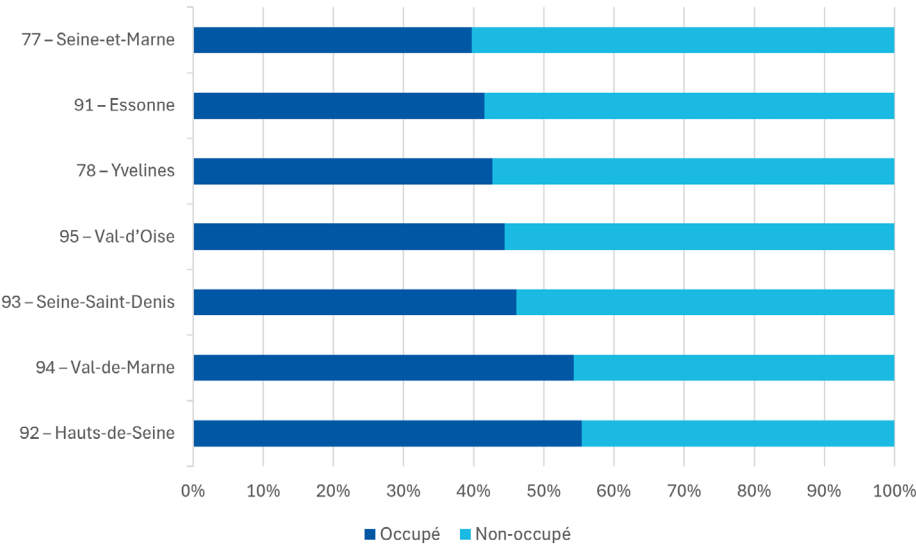
Ces écarts s'expliquent à la fois par la pression foncière différenciée entre territoires, mais aussi par la nature des activités accueillies : les activités artisanales ou tertiaires, plus présentes en Petite couronne, génèrent davantage d'établissements à surface équivalente que les activités industrielles ou logistiques.

UNE OCCUPATION DU SOL PLUS DENSE EN PETITE COURONNE

Les ZAE franciliennes présentent des densités d'occupation du sol (cf. « Définitions ») contrastées selon les territoires. En effet, dans les ZAE des départements de Petite couronne, les densités d'occupation foncière sont plus élevées que celles des ZAE des départements de Grande couronne. Dans les Hauts-de-Seine, la densité moyenne d'occupation du

sol est de 55 % ; elle est de 40 % en Seine-et-Marne (cf. « Graphique 1 »). Ce constat traduit une pression foncière plus forte dans les départements de Petite couronne, où la rareté du foncier disponible conduit à une occupation plus intensive des zones d'activité et limite les possibilités d'extension.

GRAPHIQUE 1 - Taux d'occupation du sol en ZAE par département
UNE OCCUPATION DU SOL PLUS IMPORTANTE
DANS LES DÉPARTEMENTS DE LA PETITE COURONNE



Sources : CCI Paris Île-de-France / base Espaces d'Activité Economique 2026 ; Croisement avec BDTOPO / IGN 2026

Ces écarts reflètent également des différences de spécialisation économique : les zones accueillant des activités tertiaires présentent généralement des formes d'occupation plus

denses que celles dominées par des activités industrielles ou logistiques. (cf. « Tableau 2 »).

TABLEAU 2 - Taux d'occupation du sol en ZAE par vocation principale
LES ZAE TERTIAIRES ONT DES DENSITÉS D'OCCUPATION DU SOL PLUS ÉLEVÉES QUE LES AUTRES

Vocation principale des ZAE	Nombre de ZAE	Surfaces cumulées des ZAE (en hectares)	Densité moyenne d'occupation du sol (en %)
Activité commerciale	195	3 694	52
Activité de bureaux et service	85	1 488	49
Activité touristique et de loisirs	2	15	49
Activités économiques variées	796	19 202	46
Activité artisanale	198	2 145	42
Activité de transports et communications	60	10 068	39
Activité industrielle	52	2 264	38
Equipements et infrastructures spécifiques	9	115	38
Activité de santé / recherche / innovation	12	825	31
Sans activité / agricole / à urbaniser	6	169	22

Sources : CCI Paris Île-de-France / base Espaces d'Activité Economique 2026 ; Croisement avec BDTOPO / IGN 2026

Les écarts observés traduisent à la fois une pression foncière plus forte dans les territoires les plus urbanisés et des spécialisations économiques présentant des besoins fonciers différents. La contrainte foncière, conjuguée aux besoins

d'implantation et de développement des entreprises, explique la localisation des réserves foncières à vocation économique sur le territoire francilien.

LES RÉSERVES FONCIÈRES À VOCATION ÉCONOMIQUE SE CONCENTRENT EN GRANDE COURONNE

D'importantes réserves foncières à vocation économique (cf. « Définitions ») sont identifiées dans les documents d'urbanisme. Ce potentiel, estimé à 3 250 hectares, représente 8 % de la surface actuellement couverte par les ZAE franciliennes.

La quasi-intégralité de ces projets de développement se situe en Grande couronne : la Seine-et-Marne, les Yvelines, l'Essonne et le Val-d'Oise concentrent ainsi 99 % des surfaces projetées (cf. « Tableau 3 »). La Seine-et-Marne, qui représente 49 % de la surface de la région, est le département dans lequel les réserves foncières sont les plus importantes puisqu'il regroupe à lui seul plus de 41 % de leur surface totale. Dans

les départements de la Petite couronne, seuls 7 périmètres destinés à des projets urbains de développement économique sont dénombrés et concernent des surfaces très réduites avec une moyenne de 2,3 ha par projet contre 18 ha entre Grande couronne.

Cette géographie des réserves foncières s'inscrit dans une tendance de long terme observée en Île-de-France : les activités les plus consommatrices d'espace, notamment logistiques, se développent principalement dans les territoires périphériques où les disponibilités foncières demeurent les plus importantes.

TABLEAU 3 - Nombre et surface associée des réserves foncières à vocation économique issues des documents d'urbanisme

	Nombre de zones des documents d'urbanisme destinées à accueillir du foncier économique	Surface couverte par les réserves foncières à vocation économique (en hectares)	Part des surfaces des réserves foncières à vocation économique par rapport au total francilien (en %)
77 – Seine-et-Marne	71	1 341	41,3
78 – Yvelines	37	491	15,1
91 – Essonne	37	641	19,7
95 – Val-d'Oise	33	759	23,4
Ensemble des départements de Petite couronne	7	16	0,5
TOTAL	185	3 249	100

Sources : CCI Paris Île-de-France / base Espaces d'Activité Économique 2026 ; zonages des documents d'urbanisme issues du Géoportail de l'urbanisme

En Seine-et-Marne, autour de l'aérodrome de Melun-Villaroche, sur les communes de Limoges-Fourches et de Montereau-sur-le-Jard, environ 80 hectares sont ainsi identifiés dans les documents d'urbanisme pour accueillir à terme de l'activité et des équipements publics. A Bussy-Saint-Georges, également en Seine-et-Marne, la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) de

la Rucherie a vocation à accueillir des activités économiques sur une surface d'environ 77 hectares. Ces futures zones dédiées à l'accueil d'activité économique sont particulièrement importantes pour l'Île-de-France et ses entreprises : elles constituent des réserves de foncier stratégique, à l'heure où celui-ci se fait de plus en plus rare.

LES ZAE EXISTANTES DEMEURENT AU CŒUR DES DYNAMIQUES FONCIÈRES DE L'IMMOBILIER D'ACTIVITÉ

La présence de réserves foncières en Grande couronne ne se traduit pas par un report exclusif du développement économique vers de nouveaux espaces. Les ZAE existantes continuent de concentrer une activité foncière et immobilière soutenue, comme en témoigne le nombre de transactions (cf. « Définitions ») enregistrées et l'évolution des prix observés au cours des quinze dernières années.

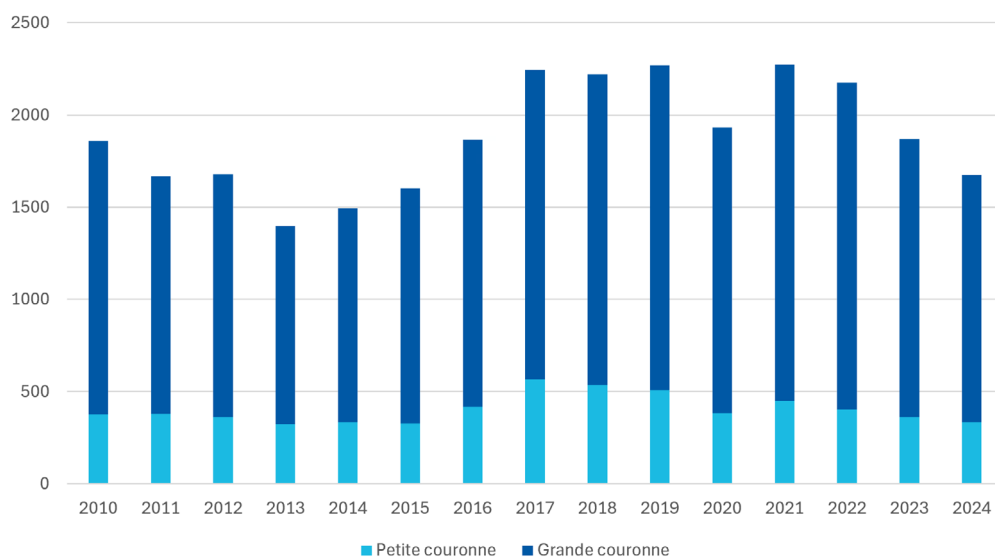
Entre 2010 et 2024, les ZAE franciliennes ont enregistré en moyenne près de 1900 transactions foncières et immobilières à titre onéreux par an (cf. « Graphique 2 »). Ces transactions

recouvrent trois catégories : les ventes de terrains non bâtis, les ventes de locaux d'activité et les ventes associant locaux d'activité et terrains.

Sur l'ensemble de la période, plus de 72 000 locaux d'activité ont changé de propriétaire au sein des ZAE franciliennes. Les locaux de stockage représentent la catégorie la plus fréquemment concernée, avec près de 26 000 transactions, devant les bureaux (15 000 locaux), les commerces (6 300 locaux) et les ateliers (5 700 locaux).

GRAPHIQUE 2 - Nombre de transactions foncières et immobilières à titre onéreux dans les ZAE franciliennes, par an et selon leur localisation

EN MOYENNE, 1 880 TRANSACTIONS FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES CHAQUE ANNÉE DANS LES ZAE FRANCILIENNES



Sources : croisement CCI Paris Île-de-France / base Espaces d'Activité Economique 2026 avec Cerema / base DV3F, 2025

Les départements de Grande couronne concentrent la majorité de ces transactions, puisqu'ils regroupent à la fois davantage de ZAE et des surfaces plus vastes. En 2024, la Seine-et-Marne

regroupait 21,5 % des transactions enregistrées dans les ZAE franciliennes, devant les Yvelines (16,3 %), le Val-d'Oise (15,5 %) et l'Essonne (15,0 %).

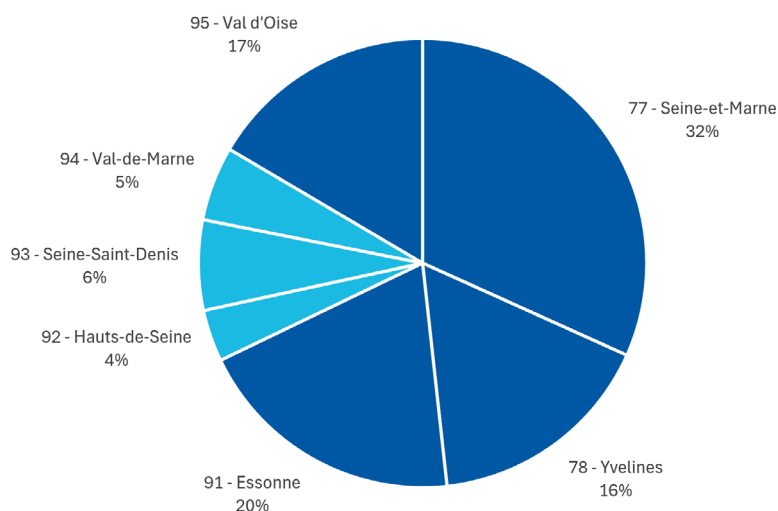
LES TERRAINS NON BÂTIS REPRÉSENTENT UN QUART DES TRANSACTIONS

Les transactions portant sur des terrains non-bâtis dans les ZAE franciliennes représentent un quart du total des transactions en ZAE, soit entre 400 et 630 transactions dénombrées chaque année. Plus des trois quarts de ces transactions se concentrent dans les départements de Grande couronne

(cf. « Graphique 3 »), sur des zones nouvellement ouvertes à l'urbanisation ou des ZAE en cours de commercialisation. Les terrains non-bâtis étant très rares dans les départements denses de Petite couronne, le nombre de transactions de ce type y est faible.

GRAPHIQUE 3 - Transactions portant sur des terrains non-bâtis par département entre 2010 et 2024

85 % DES TRANSACTIONS DE TERRAINS NON-BÂTIS EN ZAE SE SITUENT EN GRANDE COURONNE



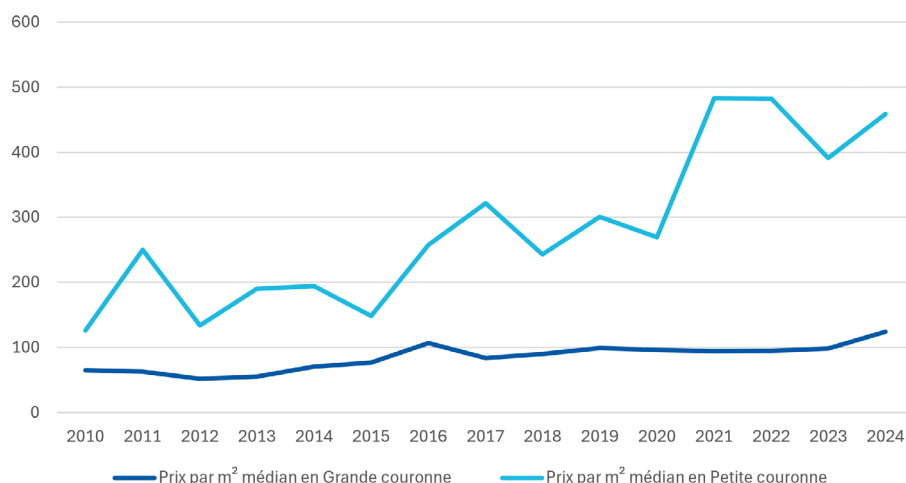
Sources : Croisement CCI Paris Île-de-France / base Espaces d'Activité Economique 2026 avec Cerema / base DV3F, 2025

DES ÉCARTS DE PRIX RÉVÉLATEURS DE LA PRESSION FONCIÈRE

Le prix au mètre carré des terrains non-bâtis est en nette augmentation dans les départements de la Petite couronne depuis 15 ans, alors qu'il augmente très légèrement sur cette même période dans les départements de la Grande couronne

(cf. « Graphique 4 »). Cette divergence traduit un accès de plus en plus contraint au foncier économique dans les territoires les plus urbanisés, où les opportunités foncières deviennent rares.

GRAPHIQUE 4 - Prix médian en euros par mètre carré des transactions de terrains non-bâtis entre 2010 et 2024
UNE AUGMENTATION NETTE DES PRIX AU MÈTRE CARRÉ DES TERRAINS NON-BÂTIS DES ZAE EN PETITE COURONNE SUR 15 ANS

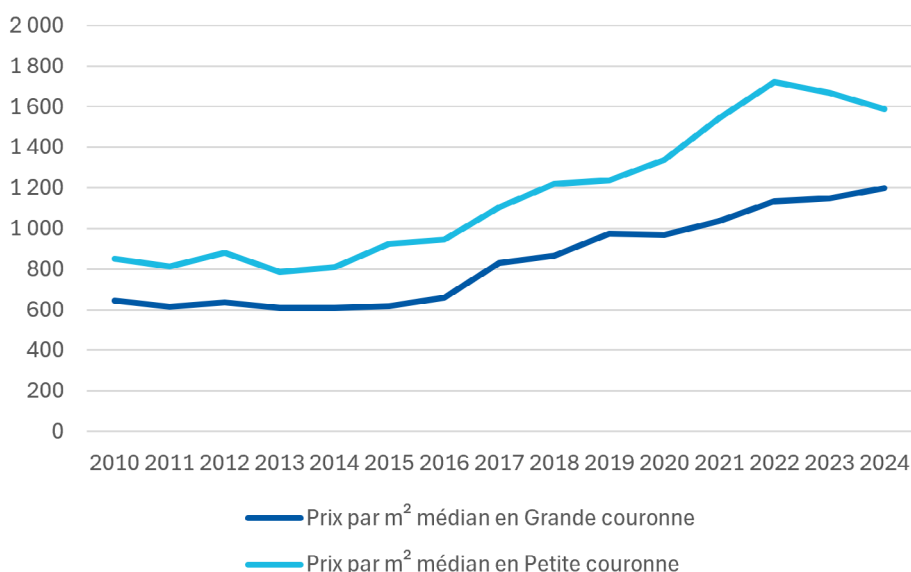


Sources : Croisement CCI Paris Île-de-France / base Espaces d'Activité Economique 2026 avec Cerema / base DV3F, 2025

De même, une nette différence de prix au mètre carré apparaît entre les transactions portant sur des locaux d'activité situés en Petite couronne et celles en Grande couronne (cf. « Graphique 5 »). Une hausse des prix est observée à partir de

2016, dans un contexte de rebond économique en Île-de-France. Cette dynamique est toutefois plus marquée dans les ZAE de la Petite couronne, où les prix progressent plus rapidement qu'en Grande couronne depuis 2019.

GRAPHIQUE 5 - Estimation du prix médian en euros par mètre carré des transactions portant sur des locaux d'activité dans des ZAE, accompagnés ou non de terrain, entre 2010 et 2024
UNE AUGMENTATION DU PRIX AU MÈTRE CARRÉ DES LOCAUX D'ACTIVITÉ DES ZAE À PARTIR DE 2015



Sources : Croisement CCI Paris Île-de-France / base Espaces d'Activité Economique 2026 avec Cerema / base DV3F, 2025

Le volume des transactions et l'évolution des prix confirment que les ZAE existantes restent soumises à des niveaux de pression foncière contrastés selon les territoires. Toutefois, les transactions foncières et immobilières ne constituent qu'un

indicateur partiel des transformations à l'œuvre. L'analyse des permis de construire permet d'éclairer une autre dimension essentielle : la création, l'extension ou le renouvellement du bâti au sein des espaces d'activité économique.

LES ZAE CONCENTRENT 51 % DES SURFACES PRÉVISIONNELLES DE CRÉATION DE LOCAUX D'ACTIVITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE

Entre 2020 et 2024, près de 2 200 autorisations d'urbanisme (cf. « Définitions ») concernant la création, la modification ou la suppression de surfaces d'activité ont été enregistrées dans les ZAE franciliennes, soit près d'une autorisation sur cinq délivrée pour ce type de projet en Île-de-France hors Paris (département qui, pour rappel, ne comporte pas de ZAE).

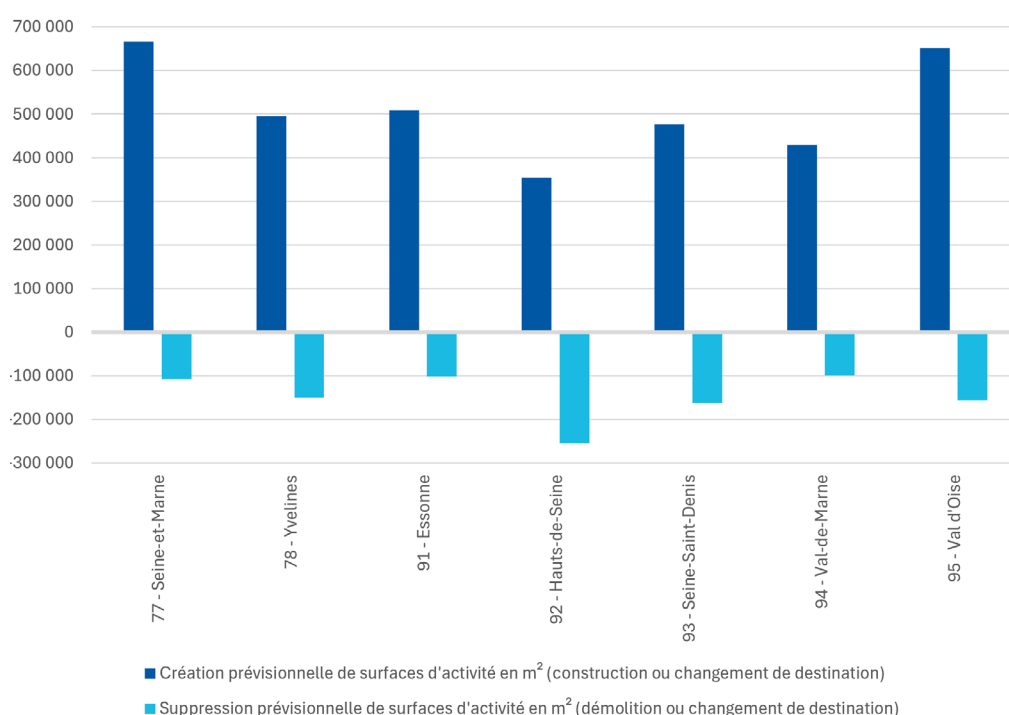
Ce volume d'opérations témoigne du rôle majeur joué par les ZAE dans l'évolution du parc immobilier d'activité régional et souligne l'enjeu d'optimisation et de remobilisation du foncier et du bâti existants.

En outre, sur la même période, les ZAE ont concentré 51 % des surfaces prévisionnelles de création de locaux d'activité autorisées en Île-de-France hors Paris. Une large part (74,4 %) des autorisations d'urbanisme en ZAE a concerné les quatre départements de la Grande couronne.

Surtout, sur cette période, les autorisations d'urbanisme liées à des projets de construction dans les ZAE franciliennes ont représenté des surfaces bien plus importantes que celles liées à des projets de démolition, cette observation se vérifiant dans tous les départements de la région (cf. « Graphique 6 »).

GRAPHIQUE 6 - Projets de création et de démolition de surfaces de locaux dans les ZAE franciliennes sur la période 2020-2024, en mètre carré

LES PROJETS DE CRÉATION DE SURFACE D'ACTIVITÉ BIEN SUPÉRIEURS AUX PROJETS DE SUPPRESSION



Sources : SDES / Sitadel - Autorisations d'urbanisme, 2025

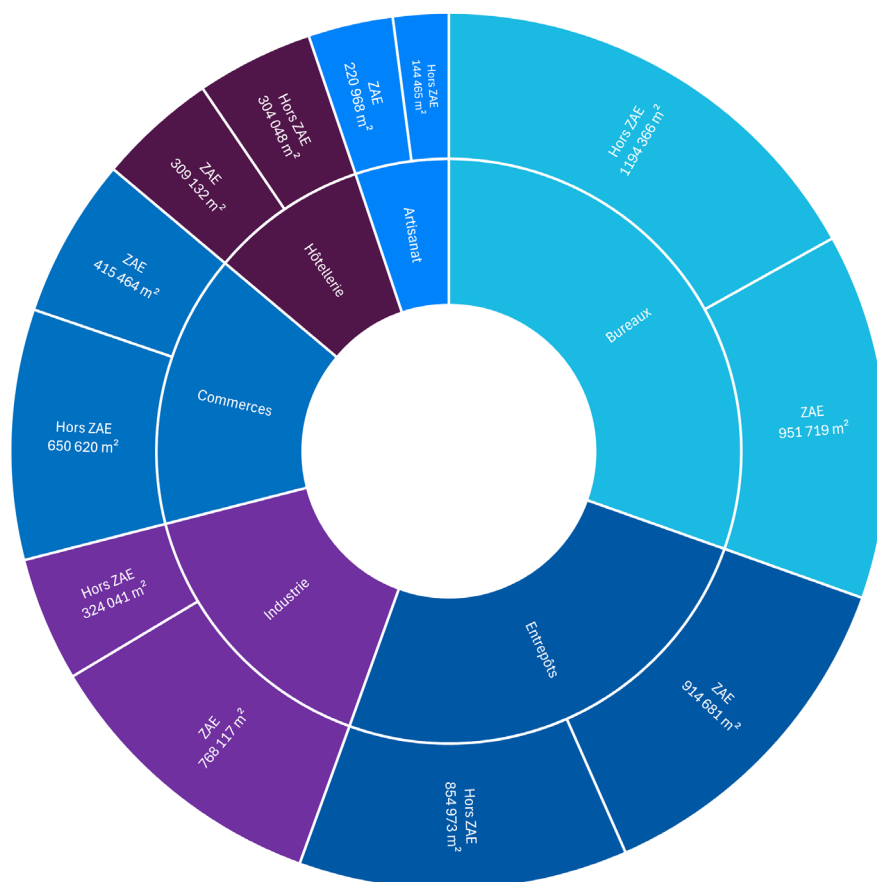
Près d'un million de m² de surfaces de bureaux (951 719 m²) et d'entrepôt (914 681 m²) ont ainsi été autorisés dans les ZAE franciliennes entre 2020 et 2024, faisant de ces deux catégories les principales destinations des surfaces créées (cf. « Graphique 7 »).

Néanmoins, c'est pour l'activité industrielle que la contribution des ZAE aux dynamiques régionales apparaît la plus marquée. Entre 2020 et 2024, les surfaces prévisionnelles industrielles autorisées en ZAE ont représenté 71 % des surfaces industrielles autorisées en Île-de-France hors Paris.

À l'inverse, les surfaces prévisionnelles liées à l'activité commerciale sont davantage concentrées en dehors des ZAE. Cette situation s'explique notamment par le développement d'opérations de logements collectifs intégrant des commerces en rez-de-chaussée.

GRAPHIQUE 7 - Surfaces prévisionnelles de création de locaux d'activité en Île-de-France hors Paris par grande destination fonctionnelle dans et hors ZAE existantes sur la période 2020-2024

LES PROJETS INDUSTRIELS FRANCILIENS SONT MAJORITAIREMENT PRÉVUS DANS LES ZAE



Sources : SDES / Sitadel - Autorisations d'urbanisme, 2025

Rédacteurs : Mickaël LE PRIOL (Crocis de la CCI Paris Île-de-France)
et Lisa WOLFF (Département Géographie Economique de la CCI Paris Île-de-France)

Bibliographie :

- « [Comment conforter le rôle essentiel des quartiers d'activités dans l'économie francilienne ? Recommandations pour soutenir le dynamisme des Zones d'activités économiques \(ZAE\)](#) », CCI Paris Île-de-France, septembre 2018
- « [Les zones d'activités au cœur de cinquante ans d'aménagement de l'Île-de-France](#) », Institut Paris Region, Note rapide n°946, juin 2022
- « [Environ 125 000 établissements et près de 1,4 million d'emplois dans les ZAE franciliennes](#) », Crocis de la CCI Paris Île-de-France, Enjeux Ile-de-France n°253, septembre 2024

Directeur de la publication : Stéphane FRATACCI
Directeur de la rédaction : France MOROT-VIDELAINE
Rédacteur en chef : Julien TULLIER
Maquette et mise en page : Stéphanie FOURNIER
Reproduction autorisée à la condition expresse de mentionner la source
Copyright photo : ©Copilot
Dépot légal : septembre 2026
ISSN : 1266-3255

CROCIS de la CCI Paris Ile-de-France
11, rue Léon Jouhaux - 75010 Paris
e-mail : crocis@cci-paris-idf.fr

Retrouvez toutes nos publications sur www.crocis.cci-paris-idf.fr
Suivez nous sur : [Instagram](#) ou [X @CROCIS_CCI_IDF](#) ou [LinkedIn](#)

Responsable : Julien TULLIER

Industrie - Démographie d'entreprises - Enquêtes : Yves BURFIN

Conjoncture - Benchmark européen - Tourisme : Mickaël LE PRIOL

Services - Commerce - Développement durable : Bénédicte GUALBERT

Veille économique : Marielle GUERARD, Charlotte BIZIEUX

PAO - Multimédia : Nathalie PAGNOUX

Administration - Secrétariat : Isabelle BURGOT

DÉFINITIONS ET ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

Les résultats présentés dans cette étude reposent sur des traitements croisant plusieurs sources de données et doivent être interprétés comme des ordres de grandeur.

Autorisation d'urbanisme : acte administratif délivré par une collectivité locale qui permet de vérifier qu'un projet est conforme aux règles d'urbanisme en vigueur ; celui-ci peut prendre différentes formes selon la nature des travaux : permis de démolir, permis de construire, permis d'aménager, etc. Dans cette étude, seules les autorisations non-suivies d'une annulation sont prises en compte. Les surfaces de locaux d'activité prises en considération sont : hébergement hôtelier, bureaux, commerce, artisanat, industrie, entrepôt.

Densité d'occupation du sol : proportion de surface au sol occupée par rapport à la superficie de la ZAE. Dans cette étude, la densité d'occupation du sol est calculée de la manière suivante et à partir des données de la BDTOPO (IGN) : (surface du bâti + surface des routes + surface des voies ferrées + surface des cours d'eau + surface des terrains de sport + surface des pistes d'aérodrome + surface des cimetières dans le périmètre ZAE) / (Surface de la ZAE) * 100. A noter que les surfaces de parking aérien sont considérées dans cette étude comme du sol non-occupé.

Transaction foncière ou immobilière (ou « mutation ») : transaction immobilière ou foncière à titre onéreux ayant donné lieu à un transfert de propriété et enregistrée par les services de la publicité foncière. Elle peut concerner un terrain non-bâti, un bien bâti ou un ensemble combinant foncier et bâti. Dans cette étude, trois cas sont distingués : les mutations de terrains non-bâties, les mutations de locaux d'activité et les mutations concernant des locaux d'activité ainsi que des terrains. De nombreux filtres ont été opérés afin que les valeurs aberrantes ne soient pas utilisées dans les statistiques.

Prix au m² : estimation du prix au m² des transactions immobilières ou foncières, calculée à partir des valeurs foncières enregistrées pour chaque mutation. Pour les transactions portant sur des terrains non-bâties, le prix au m² est directement rapporté à la surface du terrain. Pour les transactions comportant du bâti, l'estimation est calculée à partir de la surface bâtie uniquement, sans prise en compte des surfaces de terrains non bâties.

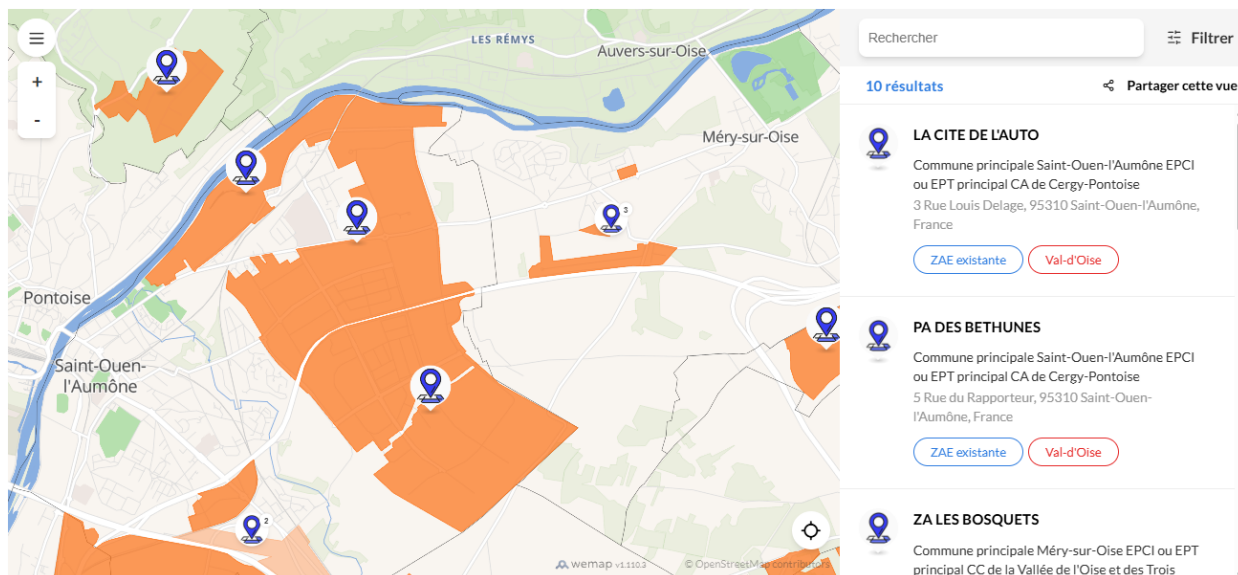
Réserve foncière : ensemble de terrains identifiés dans les documents d'urbanisme en vue de permettre la réalisation future d'opérations d'aménagement. Cette étude utilise spécifiquement les réserves foncières destinées à l'accueil futur d'activités économiques telles que délimitées dans le règlement graphique des documents d'urbanisme. Ces espaces relèvent d'une logique d'anticipation et ne constituent pas des projets aboutis : leur urbanisation reste conditionnée à des évolutions ultérieures des documents d'urbanisme, de sorte qu'une réserve foncière peut ne jamais être effectivement mobilisée.

Valeurs foncières : montants financiers des transactions immobilières et foncières à titre onéreux, issus des actes notariés et enregistrés par les services de la publicité foncière. Produites notamment à partir de la base DVF, elles permettent d'analyser les niveaux de prix du foncier et de l'immobilier. Les données récentes peuvent toutefois être légèrement sous-estimées en raison des délais de remontée des transactions. De nombreux filtres ont été ajoutés afin que les valeurs aberrantes ne soient pas utilisées dans les statistiques.

Zone d'activité économique (ZAE) : La CCI Paris Île-de-France s'appuie sur les derniers textes réglementaires – notamment l'article 220 de de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 (loi dite « Climat & Résilience ») – pour définir une ZAE comme étant « une concentration spatiale d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires ». Afin de délimiter les périmètres des ZAE franciliennes, la CCI Paris Île-de-France se base en premier lieu sur les périmètres des documents d'urbanisme dédiés aux activités économiques et sur son expertise locale. Certaines zones à activité très spécifique telles que les carrières, les golfs ou les campings sont exclues de l'analyse.

Pour en savoir plus :

Découvrez notre Cartographie interactive des zones d'activité économique franciliennes sur le site de la CCI Paris Île-de-France : <https://www.cci-paris-idf.fr/fr/prospective/crocis/cartographie/zones-activite-economique>



CARTOZAE

un portail cartographique de la suite

PORTAIL CARTO



CCI PARIS ILE-DE-FRANCE

Découvrez notre outil cartographique en ligne « CARTOZAE », destiné aux acteurs du développement économique de la région Île-de-France, pour mieux connaître les espaces économiques de la région et leurs dynamiques.

Principales informations disponibles dans CARTOZAE :

- Les périmètres des espaces économiques (dont ZAE)
- Les périmètres de développement futurs d'espaces économiques
- Les dernières actualités, géolocalisées, des ZAE franciliennes
- Des données sur l'occupation du sol, le cadastre, l'emploi, les entreprises, l'accessibilité aux transports ainsi que les dynamiques foncières et immobilières



Une démo de l'outil peut être réalisée à la demande, [contactez-nous](#) !